

## **Composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans**

- Vu** le code de la fonction publique, notamment ses articles L251-2 et suivants ;
- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L711-1;
- Vu** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université du Maine n°2011-10-06-192 du 6 octobre 2011 portant création de la Commission Consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires et adoption de son règlement intérieur ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-22-057 portant proclamation des résultats dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des instances locales de dialogue social (CSA-E, CPE et CCP-AC) - Scrutins par voie électronique du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 17 mars 2023



Arrêté n°SAGJ-23-010

Portant sur la composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE  
ARRETE

ARTICLE 1 - Composition de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des Agents Contractuels de l'Université du Mans

Catégorie	Représentants du personnel		Représentants de l'administration	
	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
A	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Sabine CHAGNAUD	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Elodie HERBELIN	Pascal LEROUX <i>Président</i>	Vincent BARRE VP- CA
	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO David PEIGNE	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Raphaël LALANNE	Pierre-Louis d'ILLIERS DGS	Carine BLOT <i>Responsable du pôle gestion des personnels enseignants</i>
	FSU Audrey SAUVETRE	FSU Olivier ROLLAND	Christian GUIBERT DRH - DGSA	Stéphanie DUCHEMIN <i>Responsable du pôle gestion des personnels BIATSS</i>
B	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Geoffroy MARTIN	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Lucile BARBIN FOURNIER	Pierre-Louis d'ILLIERS DGS	Christian GUIBERT DRH - DGSA
	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Stéphanie THOREAU	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Marylou MONGIN	Vincent BARRE VP- CA	Florence DEGORGUE <i>Directrice du SCD</i>
C	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Mélanie HARDY	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Mehdi COHEN	Vincent BARRE VP- CA	Stéphanie DUCHEMIN <i>Responsable du pôle gestion des personnels BIATSS</i>
	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Corinne BEAURAIN	SNPTES UNSA & UNSA ITRFBIO Marine ENDELIN	Pierre-Louis d'ILLIERS DGS	Christian GUIBERT DRH - DGSA

Le mandat des représentants à la Commission Consultative Paritaire des Agents Contractuels de l'Université du Mans a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour **une durée de 4 ans**.

ARTICLE 2 - Exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Mans, le 17 mars 2023



Arrêté n°SAGJ-23-010

Portant sur la composition de la  
Commission Consultative Paritaire  
compétente à l'égard des Agents  
Contractuels de l'Université du Mans

### ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr),  
rubrique « Université », « Actes réglementaires ».

Pascal LEROUX



Arrêté transmis à la rectrice le : 21/03/23

Publié le : 21/03/23